



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Campagne de prévention
et de sensibilisation
contre les LGBT+phobies
dans les collèges et les lycées**

Guide d'accompagnement
à destination de l'ensemble
des personnels des
établissements scolaires



Sommaire



I. Prévenir et lutter contre les LGBT+phobies : un enjeu de société, une mission de l'École	5
L'École : lieu de sécurité, de bien-être et de réussite	5
Les LGBT+phobies punies par la loi	5
L'École : un lieu d'inclusion de tous les enfants	6
Un pilotage de la politique à différentes échelles	6
II. La campagne de prévention et de sensibilisation « Ici on peut être soi »	8
Quels messages ?.....	8
Les supports de campagne	8
Déployer la campagne dans chaque établissement tout au long de l'année scolaire	9
Faire un usage pédagogique des supports en classe	10
III. Réagir face aux violences homophobes et transphobes	15
Qu'est-ce qu'un agissement LGBT+phobe ?	15
Comment mieux identifier les comportements LGBT+phobes pour mieux y répondre ?	16
Accompagner la victime.....	17
Prendre en charge l'auteur d'un agissement LGBT+phobe : élaborer une réponse éducative proportionnée.....	18
IV. Glossaire - « LGBT+phobies » : de quoi parle-t-on ?	20

I. Prévenir et lutter contre les LGBT+phobies : un enjeu de société, une mission de l'École

L'École : lieu de sécurité, de bien-être et de réussite

L'École de la République a pour mission **d'accueillir tous les élèves et de leur transmettre un ensemble de savoirs et de valeurs**, mais aussi la conscience d'une égale appartenance à la société et d'une destinée commune. Pourtant, **l'homophobie et la transphobie touchent aujourd'hui encore trop d'élèves**, qu'ils soient identifiés comme lesbiennes, gays, bi ou trans (LGBT), qu'ils s'écartent de la norme de leur sexe ou encore qu'ils grandissent dans des familles homoparentales ou avec un parent transgenre.

Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les LGBT+phobies se manifestent le plus souvent par du **rejet, des mises à l'écart, des insultes mais aussi par des violences physiques et du harcèlement**. Les agissements et violences LGBT+phobes peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes et contribuent à la dégradation du climat scolaire. Les prévenir, dans l'enceinte de l'établissement, est donc une nécessité pour **assurer la sécurité des élèves, leur bien-être et l'égalité entre toutes et tous**.

Il est également au cœur des missions du service public de l'éducation de faire acquérir à tous les élèves le principe de l'égalité des êtres humains. L'apprentissage du respect de l'autre est un **enjeu pédagogique majeur pris en charge par l'ensemble des programmes d'enseignement**. L'appropriation des valeurs démocratiques et républicaines, le partage d'une culture de l'égalité et de la compréhension d'autrui permettent de combattre les violences et les discriminations, notamment sexistes et LGBT+phobes, et participent à la formation des jeunes citoyens.

Pour aller plus loin sur la réalité des LGBT+phobies dans les établissements scolaires :

- [Note d'information](#) de la DEPP relative aux résultats de l'enquête scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- [Rapport sur les LGBTIphobies 2022](#) de SOS Homophobie ;
- Défenseur des droits, « [Etudes et résultats – Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés](#) », avril 2020 ;
- [Rapport](#) de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, mai 2022.

Les LGBT+phobies punies par la loi

À l'école, du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée, des élèves ou des adultes peuvent être victimes d'agissements qui tombent sous le coup de la loi : violences verbales, physiques ou morales, discriminations.

Les **violences verbales (injure, diffamation, incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination)** sont sévèrement punies et les peines encourues en cas d'injure ou de diffamation à caractère LGBT+phobe sont aggravées.

Le mobile LGBT+phobe constitue une circonstance aggravante des crimes et des délits : depuis la loi n° 2017-87 du 27 janvier 2017, [l'article 132-77](#) du code pénal prévoit un dispositif général aggravant les peines applicables aux infractions pénales commises avec un mobile homophobe ou transphobe, que la victime soit ou non lesbienne, gay, bi ou trans.

Les discriminations homophobes et transphobes constituent un délit passible de sanctions pénales ([article L.225-1](#) du code pénal).

Les mineurs ne peuvent pas être jugés devant les juridictions pénales ordinaires, mais ils peuvent avoir à répondre de leurs actes devant le juge des enfants, le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs.

L'École : un lieu d'inclusion de tous les enfants

Le code de l'éducation - notamment ses articles [L111-1](#), [L121-1](#), [L312-17-1](#) et [L721-2](#) - énonce clairement que l'École compte parmi ses missions celle d'**offrir les conditions d'un climat scolaire serein et un cadre protecteur aux élèves et aux personnels**. Elle « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « développer sa personnalité » ([article L111-1](#)).

La [circulaire](#) du 29 septembre 2021 « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire », tout en rappelant le cadre juridique existant et en prenant acte du fait que les élèves transgenres, ou en questionnement sur leur identité de genre, ont des besoins particuliers que l'institution scolaire se doit de prendre en considération, poursuit l'objectif d'harmoniser des pratiques et de rappeler aux personnels leur responsabilité en termes d'écoute, d'accompagnement et de protection des élèves transgenres, en lien avec leur famille.

Un pilotage de la politique à différentes échelles

L'action du ministère chargé de l'éducation nationale en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie s'inscrit dans un cadre interministériel coordonné par la **délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)**. Les objectifs du gouvernement sont développés dans le [plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023](#) qui définit plusieurs priorités pour promouvoir une éducation inclusive et faire reculer les préjugés : formation des personnels éducatifs, sensibilisation des élèves, intégration des élèves LGBT+, etc.

Pour aller plus loin :

- [Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans \(DILCRAH\)](#)
- [Guide pratique pour accompagner les parents et futurs parents LGBT+](#)
- [Répertoire des ressources LGBTI en ligne](#)

Conformément au plan d'actions, les académies mettent progressivement en place des **Observatoires de la haine anti-LGBT+** associant les personnes ressources au sein des services ainsi que les associations partenaires. L'objectif de ces observatoires est de structurer une action cohérente à l'échelle du territoire autour des différents axes du plan national : la formation et l'accompagnement des personnels éducatifs, la sensibilisation des élèves, l'intégration des élèves LGBT+, la lutte contre les LGBT+phobies en milieu scolaire.

Dans chaque académie, les observatoires de la haine anti-LGBT+, les personnes chargées de mission égalité filles-garçons (cf. [annuaire](#)), les personnes référentes pour l'éducation à la sexualité, les personnels sociaux et de santé ou encore les équipes référentes harcèlement, notamment dans le cadre de la généralisation du programme pHARe, sont autant de personnes ressources qui peuvent être mobilisées. Elles peuvent être sollicitées pour des projets de formation, d'action éducative en établissement, pour identifier des partenaires associatifs locaux.

II. La campagne de prévention et de sensibilisation « *Ici on peut être soi* »

Quels messages ?

La campagne de prévention et de sensibilisation contre les LGBT+phobies « *Ici on peut être soi* », lancée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse à l'occasion du 17 mai 2023, s'adresse à la fois aux élèves LGBT+ mais aussi à tous les élèves qui pourraient, pour quelque raison que ce soit, être empêchés de vivre pleinement leur identité, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative. Elle vise plusieurs objectifs :

- Engager une dynamique positive en matière de climat scolaire en portant l'idée que l'école est un lieu de sécurité et de bien-être autant qu'elle est un lieu d'apprentissage ;
- Donner toute leur place aux élèves LGBT+ au sein de la communauté éducative ;
- Affirmer l'engagement de l'institution scolaire contre le rejet, les discriminations et la haine anti-LGBT+ ;
- Rappeler à l'ensemble de la communauté éducative leur responsabilité collective dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences ;
- Développer des solidarités, notamment entre élèves, et favoriser l'engagement.

Les supports de campagne

La campagne « *Ici on peut être soi* » s'appuie sur :

- Une **campagne d'affichage** dans tous les établissements scolaires du second degré ; Deux exemplaires imprimés de l'affiche sont diffusés dans les établissements scolaire afin d'être placés dans des lieux de passage fréquentés des établissements, à la vue du plus grand nombre (hall d'accueil, CDI, foyer, salle de restauration, etc.).
- La mise à disposition de ce **guide d'accompagnement** à l'usage de l'ensemble des personnels, [accessible en ligne](#) ;
- Un **service d'écoute et d'aide à distance**.

Le **service d'écoute, d'aide aux victimes et témoins d'homophobie, de transphobie et de biphobie** – ecoute.contrelhomophobie.org – est mise à disposition et accessible par téléphone (0 810 20 30 40 ou 01 41 83 42 81, tous les jours de 8h à 23h), par courrier électronique et par chat.

Ce service, géré par l'association partenaire du ministère SIS-association, s'adresse à la fois aux élèves, à leurs proches et aux personnels. Il est animé par des adultes formés à l'écoute et au conseil, qui agissent dans le respect de l'individu, sans jugement moral, de manière anonyme et confidentielle et qui sont également en mesure, si nécessaire, d'orienter la personne qui les sollicite vers les structures adaptées à chaque situation (cellule académique de lutte contre le harcèlement à l'école, structures de soutien psychologique ou médical, structures d'hébergement d'urgence, etc.).

Déployer la campagne dans chaque établissement tout au long de l'année scolaire

L'accueil des élèves LGBT+ ne peut se dérouler dans de bonnes conditions que si chaque collège et chaque lycée s'efforce de créer un environnement bienveillant pour toutes et tous. Le déploiement de cette campagne de prévention et de sensibilisation doit s'inscrire dans une dynamique collective, transversale et dans le cadre de la lutte contre toutes les violences de genre et formes de discrimination.

Mobiliser un ensemble d'acteurs et d'instances au sein de l'établissement

L'ensemble de cette démarche collective est porté par la direction de l'établissement. Celle-ci joue un rôle central en matière d'information des personnels et de coordination de l'équipe éducative. Il lui revient de rappeler aux personnels leur responsabilité en termes d'accompagnement et de protection des élèves LGBT+.

Sous la responsabilité du chef ou de la cheffe d'établissement, les équipes éducatives déterminent des modalités de déploiement de la campagne *in situ*, en articulation avec le projet d'établissement. Elles peuvent concrètement s'appuyer sur **les instances internes** comme le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), le conseil pédagogique, et sur l'ensemble des **acteurs de la vie scolaire** au premier rang desquels les CPE. **Le référent et/ou la référente « égalité filles-garçons » de l'établissement**, qui compte parmi ses missions le renforcement de la lutte contre les LGBT+phobies, joue un rôle prépondérant et articule la prévention des LGBT+phobies avec les initiatives de lutte contre le sexisme.

Favoriser l'engagement des élèves

Il apparaît particulièrement essentiel de s'appuyer sur les élèves eux-mêmes, notamment à travers leurs représentants : **les délégués de classe, le conseil de la vie lycéenne (CVL) ou le conseil de la vie collégienne (CVC)**. Les élèves élus doivent ainsi être prioritairement sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les LGBT+phobies et leurs initiatives en la matière doivent être encouragées. Les affichages dans l'établissement peuvent servir de point de départ à des échanges avec les élèves sur ce qu'ils peuvent y observer.

Les guides « [Mon CVC s'engage !](#) » et « [Mon CVL s'engage !](#) » ont été conçus pour accompagner les élèves dans leur réflexion sur les questions de genre au sein de leur établissement afin d'aboutir, à partir de leurs observations et de leur analyse, à des propositions d'actions concrètes.

Marquer des temps fort de la lutte contre les discriminations

La campagne « *Ici on peut être soi* » est lancée à l'occasion du 17 mai 2023, journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, moment fort de mobilisation dans les établissements scolaires, de solidarité avec les jeunes LGBT+, de visibilité et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentités, et point d'orgue des actions menées tout au long de l'année dans le champ de la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Cette date peut être l'occasion de redonner, chaque année, de la visibilité à la campagne ou de créer une opération spécifique de sensibilisation.

Depuis 2005, chaque **17 mai** a lieu la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette date symbolique a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 1990 de supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette journée, célébrée dans plusieurs dizaines de pays à travers le monde, a pour but de dénoncer toutes les discriminations faites aux personnes LGBT+ et de promouvoir les actions de sensibilisation.

Faire intervenir une association : sensibiliser et responsabiliser les élèves

L'intervention auprès des élèves de représentants des associations partenaires œuvrant dans le champ de la prévention des discriminations peut utilement venir en appui de la campagne d'affichage et du travail mené par les personnels de l'établissement.

Diverses associations proposent des interventions sur les questions liées à l'orientation sexuelle et aux transidentités, au sexisme et à la lutte contre les LGBT+phobies. Certaines bénéficient d'un agrément national au titre des activités complémentaires de l'enseignement public, certaines d'un agrément académique.

Ces interventions en milieu scolaire permettent de libérer la parole des élèves, de déconstruire les représentations et de combattre les préjugés. Elles amorcent une dynamique positive au sein de l'établissement.

Des associations partenaires du ministère

[CONTACT](#) est un réseau d'associations pour le dialogue entre les parents, les personnes LGBT, leurs familles et amis, qui interviennent en milieu scolaire des actions de sensibilisation autour de la lutte contre l'homophobie et les discriminations.

Le [MAG Jeunes LGBT](#) (mouvement d'affirmation des jeunes gais, lesbiennes, bi & trans) est une association de jeunes lesbiennes, gais, bi et trans âgés de 15 à 26 ans. Son activité se structure autour de l'accueil des jeunes LGBT (permanences, activités, etc.) et des interventions en milieu scolaire.

[SIS-Association](#) assure le service d'écoute (téléphone, mail, chat) auquel le ministère renvoie et propose des interventions en milieu scolaire.

[SOS homophobie](#) est une association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Elle structure son activité autour de trois pôles : soutenir (ligne d'écoute et soutien juridique), prévenir (interventions en milieu scolaire et interventions dans le monde du travail) et informer (publication du rapport annuel sur l'homophobie et la transphobie).

Faire un usage pédagogique des supports en classe

L'affiche de la campagne « *Ici on peut être soi* » a également été conçu pour un usage pédagogique et peut servir de support pour aborder les questions relatives aux discriminations et aux stéréotypes fondés sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre. Plusieurs enseignements ou éducations transversales peuvent y contribuer.

Enseignement moral et civique (EMC)

L'homophobie est inscrite comme objet d'enseignement dans les programmes d'enseignement moral et civique dès le cycle 2 (« Le respect des autres dans leur diversité »). Le sujet de la transphobie est introduit dans le programme d'EMC du cycle 4. Un travail en classe sur ces thématiques contribue à **l'acquisition des compétences attendues du socle commun** : « culture de la sensibilité » ; « culture et règle du droit » ; « culture du jugement » ; « culture de l'engagement ».

- [Programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège \(cycle 2, 3 et 4\)](#) ;
- [Ressources d'accompagnement pour l'enseignement moral et civique aux cycles 2, 3 et 4](#) ;

Au collège, l'entrée transversale « **L'égalité, la diversité et les discriminations** » permet d'aborder l'homophobie et la transphobie au même titre que d'autres atteintes à caractère discriminatoire (racisme, antisémitisme, sexisme, etc.). Ces objets contribuent à travailler sur « **respecter autrui** » comme savoir fondamental de la scolarité obligatoire, mais aussi comme finalité de l'enseignement moral et civique. La réflexion sur ces objets est également fondamentale pour « **acquérir et partager les valeurs de la République** » et contribue à « **construire une culture civique** » en apprenant, entre autres, aux élèves comment agir et lutter contre les discriminations et les autres agissements et violences à caractère discriminatoire.

Une progression pensée de la 6^e à la 3^e est proposée dans la [fiche d'accompagnement](#) des programmes sur l'entrée transversale « L'égalité, la diversité et les discriminations ».

Au lycée, les programmes d'enseignement du lycée permettent aussi d'aborder les sujets de l'homophobie, de la transphobie et de l'évolution des droits des personnes LGBT+.

- [Programmes et ressources en enseignement moral et civique – Voie GT](#)
- [Programmes et ressources en enseignement moral et civique – voie professionnelle](#)

En seconde générale et technologique, la lutte contre l'homophobie et la transphobie peut être abordée dans le thème « **garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat** » en travaillant sur la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui. En seconde professionnelle, dans le cadre du thème « **la liberté, nos libertés, ma liberté** », les élèves étudient l'exercice des libertés sur ces mêmes bases de réflexion.

En première générale et technologique, la thématique annuelle « **la société, les sociétés** » permet d'approfondir les notions de justice, d'égalité et d'équité, notamment dans les thèmes « Fondements et fragilités du lien social » et « Les recompositions du lien social ». En première professionnelle, le thème « égaux et fraternels » amène à étudier les discriminations comme source d'injustices à combattre au nom de l'égalité et de la justice sociale.

Éducation à la sexualité (EAS)

L'éducation à la sexualité (EAS) est une composante de la construction de la personne et de l'éducation à la citoyenneté. Elle vise à permettre aux élèves d'adopter des attitudes de responsabilité individuelle et sociale.

L'éducation à la sexualité a été renforcée par la [circulaire 2018-111](#) du 12 septembre 2018 qui précise l'approche globale et transversale dans laquelle elle doit s'inscrire. Elle doit traiter des questions de santé publique (grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles, dont le VIH-sida), de la construction des relations entre les personnes et de la promotion d'une culture de l'égalité et des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie, à la prostitution ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.

Les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre sont inscrites dans les objectifs de l'EAS et peuvent être abordées, notamment au cycle 4 et au lycée, à travers différents enseignements disciplinaires.

- La [page éducol](#) « Je souhaite construire un projet autour de l'éducation à la sexualité avec l'ensemble de la communauté éducative » propose des progressivités ainsi que des exemples possibles d'ancrage dans les programmes.
- La [page éducol](#) « Je souhaite me former et obtenir des ressources pour préparer des séances sur l'éducation à la sexualité » met à disposition des fiches thématiques et des fiches d'activité, notamment :
 - [Fiche thématique n°5](#) et [fiche d'activité](#) « Identité de genre - Rôles et stéréotypes - Orientation sexuelle »
 - [Fiche thématique n°6](#) et [fiche d'activité](#) « Relations interpersonnelles - Égalité filles/garçons - Discriminations - Sexisme et LGBT+phobies »

Éducation aux médias et à l'information (EMI)

La lecture critique et distanciée, la capacité à publier, produire de l'information, s'informer, relèvent d'une pratique citoyenne des médias qui nécessite le développement de compétences multiples, développées notamment au travers de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

L'EMI est un levier intéressant pour travailler, notamment, sur les représentations et les stéréotypes de genre véhiculés dans les médias et sur internet.

- Dans le [vadémécum](#) « Éducation aux médias et à l'information », des pistes pédagogiques sont proposées par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) à partir du [kit pédagogique](#) élaborés par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en partenariat avec l'académie de Créteil.

Dans les autres disciplines

Plus généralement, les sujets relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, aux stéréotypes de genre et aux discriminations peuvent être abordés **dans l'ensemble des disciplines** tout au long de la scolarité des élèves. En effet, les personnes LGBT+ ne doivent pas seulement être évoquées pour dénoncer les violences dont elles sont victimes, elles peuvent aussi être positivement citées pour leur contribution à la littérature, à l'histoire ou aux arts (par exemple : histoire de la dépénalisation de l'homosexualité ou encore l'étude de la conquête des droits) car **la visibilité est un levier puissant pour faire reculer l'homophobie et la transphobie**. En langues vivantes, la découverte culturelle et l'ouverture à l'autre permettent aux élèves d'aborder les questionnements autour de l'égalité (par exemple avec la thématique « art de vivre ensemble » en seconde).

Quelques concours scolaires pour travailler sur les LGBT+phobies

- **Le prix Non au harcèlement**

Le prix [Non au harcèlement](#) distingue les affiches et vidéos contre le harcèlement conçues par les élèves du cycle 3 à la classe de terminale et les personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques. Une catégorie est spécifiquement dédiée aux productions en lien avec la prévention du harcèlement sexiste et sexuel.

- **Le concours vidéo Buzzons contre le sexisme**

Le [concours vidéo Buzzons contre le sexisme](#), initiative de l'association V.ideaux, s'adresse à tous les jeunes de moins de 25 ans et invite les candidats et candidates à réaliser une courte vidéo proposant un message original de prévention du sexisme ou des LGBT+phobies.

- **Ton podcast pour l'égalité !**

ONU Femmes France et le Centre Hubertine Auclert (Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes) invitent les jeunes de 14 à 18 ans, seuls ou en équipe, à participer au concours [Ton podcast pour l'égalité !](#)

- **Le prix national Éthic'Action**

Le [prix national Éthic'Action](#), organisé par l'union nationale du sport scolaire (UNSS), encourage les collégiens et les lycéens à réaliser des actions exemplaires et citoyennes dans le cadre de leur pratique sportive. Ils peuvent notamment travailler sur le thème « Lutter contre le sexisme et/ou l'homophobie ». Le porteur du projet, qui peut être pluridisciplinaire, est un professeur d'EPS qui participe avec les jeunes licenciés de son AS à la mise en œuvre de l'action éducative.

Un ensemble de ressources pédagogiques sont disponibles sur les [pages éducol](#) relatives à la prévention des LGBT+phobies.

Travailler en classe à partir de l'affiche

Quelques pistes d'analyse de l'affiche :

- Une affiche très colorée véhiculant un message positif ;
- Une communauté éducative diverse dont les membres sourient et sont dans l'échange ;
- Des personnages réunis autour d'un établissement scolaire, un collège ou un lycée ;
- Différents drapeaux permettant d'identifier la thématique de l'affiche (drapeau arc-en-ciel et drapeau trans bleu, rose et blanc) ;
- Un slogan « Ici on peut être soi » présentant l'École comme un lieu de sécurité et de bien-être ;
- Le texte en bas de l'affiche, un message d'engagement et de refus du rejet.



Pour poursuivre la séance, un travail sur les différents points suivants peut être engagé :

- **Mieux connaître les LGBT+phobies**
 - Aider les élèves à comprendre le sens exact des termes utilisés, notamment les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, des concepts essentiels dans l'expression des droits humains ;
 - Permettre aux jeunes d'identifier les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, de comprendre les conséquences et d'interroger leurs propres représentations ;
 - Comprendre les mécanismes d'exclusion liés aux LGBT+phobies et leurs effets sur les individus
 - Connaître les manifestations et les conséquences des LGBT+phobies dans l'établissement et dans la classe.
- **Comprendre les fondements en droit de la lutte contre les LGBT+phobies**
 - Rappeler les grands principes et valeurs républicaines d'égalité humaine, de liberté, d'égalité en droit comme fondement en droit de la lutte contre les LGBT+phobies (homophobie, transphobie, biphobie) ;
 - Aborder les agissements à caractère discriminatoires à caractère LGBT+phobes en terme juridique (qualification, procédures, sanctions) ;
 - Aborder la question des discriminations à caractère LGBT+phobes en terme de droits.
- **Engager la communauté éducative contre les LGBT+phobies**
 - Mener un travail autour de l'injure et des « blagues » homophobes et transphobes et réfléchir à leurs ressorts ;
 - Evoquer les articulations entre harcèlement, cyberharcèlement et LGBT+phobies ;
 - Imaginer les façons de s'engager au quotidien contre les LGBT+phobies (mobilisation des instances, campagne d'affichage, formation des délégués, etc.) ;
 - Informer sur les dispositifs d'aide et les ressources.

III. Réagir face aux violences homophobes et transphobes

À l'instar de tous les élèves présentant des facteurs de vulnérabilité, les élèves LGBT+ sont particulièrement exposés aux risques de harcèlement et de cyberharcèlement. Ils sont également fréquemment victimes, au sein des établissements scolaires, de propos et de violences homophobes et transphobes émanant d'élèves comme d'adultes. C'est le rôle de l'équipe éducative de les protéger.

Les personnels de l'école ou de l'établissement, notamment les personnels de santé scolaire, doivent être en capacité de repérer ces agissements ou les souffrances qu'ils entraînent, et d'y répondre. Afin de mieux faire face à ces comportements, chaque établissement d'enseignement scolaire peut s'appuyer conjointement sur la mise en œuvre d'actions de prévention, sur l'accompagnement des victimes et enfin sur la responsabilisation et la sanction des auteurs.

Qu'est-ce qu'un agissement LGBT+phobe ?

L'homophobie, la biphobie et la transphobie se nourrissent de tous les stéréotypes et de toutes les normes sociales liées au genre et à la sexualité. Ces représentations sont à l'origine de **manifestations très diverses et plus ou moins explicites de sexisme, d'homophobie, de biphobie et de transphobie dans le milieu scolaire**, des formes les plus graves (discriminations, violences physiques, injures, moqueries) aux plus anodines en apparence (stéréotypes, « blagues », remarques, etc.).

Ces agissements, semblant de moindre intensité, peuvent cependant avoir des conséquences sérieuses lorsqu'ils s'installent dans la durée. Ils créent de la souffrance chez les jeunes qui subissent une homophobie et une transphobie dites « ordinaires » et *in fine* peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité et sur leur construction.

Des exemples d'agissements LGBT+phobes dans les établissements scolaires

- « **Outer** » une personne : révéler l'homosexualité, la bisexualité ou l'identité trans d'une personne sans son consentement ;
- Faire des **commentaires humiliants ou désobligeants** fondés sur l'orientation ou l'identité sexuelles de l'élève ;
- **Rendre socialement invisible, nier** l'existence de certaines orientations sexuelles ou identités
- Imposer des **normes** (critiquer une fille parce qu'elle n'est pas « féminine » ou un garçon car il n'est pas « viril ») ;
- Faire des **remarques misogynes** (traiter un garçon de « fille » pour l'insulter, dénigrer le « féminin », etc.) ;
- Faire des **blagues homophobes et transphobes** alimentant les stéréotypes
- Proférer des **insultes** (« pédé », « gouine », « travelo », etc.) ;

- Émettre des **injonctions vestimentaires** liées au sexe
- Diffuser des **rumeurs** sur les activités sexuelles d'un ou une élève ;
- **Refuser le prénom d'usage** d'une personne adulte, d'un ou d'une élève (adopté au sein de l'établissement avec l'accord des parents pour une personne mineure) et/ou refuser d'utiliser les pronoms/accords correspondant à son identité ;
- Proférer des **menaces** à caractère sexuel ;
- Ne pas **respecter l'intimité** des élèves (voyeurisme) ;
- Faire des **remarques sur le corps** ;
- Diffuser (téléphone, réseaux sociaux) des **messages ou images** à caractère sexuel.

Une attention particulière pour certains lieux et certaines situations

Certains lieux ou certaines situations, au sein d'un établissement scolaire, méritent une attention particulière car ils présentent un risque accru de voir se manifester des comportements discriminatoires ou violents :

- Les **espaces d'intimité** : toilettes, vestiaires
L'intimité et la sécurité des élèves doit y être assurée.
- Les **espaces collectifs** : cour de récréation, cantines scolaires, etc.
Les injures homophobes y sont particulièrement présentes.
- Les **activités physiques** et liées au corps : EPS, piscine, etc.
Les remarques normatives sur le corps doivent être prohibées.

Pour aller plus loin, le [guide](#) « Les espaces scolaires au prisme du genre » du Centre Hubertine Auclert permet d'appréhender les appropriations et usages différenciés des espaces scolaires en fonction du genre.

Comment mieux identifier les comportements LGBT+phobes pour mieux y répondre ?

Améliorer la réponse aux comportements homophobes et transphobes implique la mise en œuvre d'une politique d'établissement cohérente reposant notamment sur :

- **Une meilleure identification des incidents et des violences** : utiliser les outils de mesure disponibles pour repérer les violences sexistes, sexuelles et LGBT+phobes : les enquêtes locales de climat scolaire et l'application « Faits établissement » ;
- La **mobilisation des différentes instances de l'établissement** (CVC, CVL, CESC), essentielle pour une prise de conscience généralisée et une meilleure prise en charge des comportements LGBT+phobes ;
- La mobilisation des **professeurs principaux**, qui ont un rôle prépondérant dans la vie de la classe dont ils ont la responsabilité, et de l'expertise des **CPE** en matière d'organisation et de participation à la vie citoyenne de l'établissement ;
- L'engagement du ou des **référents « égalité filles-garçons »**, nommés dans chaque établissement, en capacité de penser des solutions à la fois individuelles et collectives de lutte contre les discriminations sexistes et LGBT+phobes et de piloter leur mise en œuvre ;

- L'intégration des notions d'homophobie et de transphobie dans le **règlement intérieur** ; la rédaction d'un volet dédié à ces violences dans le plan de prévention des violences de l'établissement ;
- Une **formation accrue de l'ensemble des personnels** (enseignants, CPE, assistants d'éducation, personnels santé-social et psychologues, etc.) à l'identification et à la prise en charge (victimes et auteurs) de ces agissements ;
- La **sensibilisation des élèves** (actions éducatives, enseignements) : les agissements LGBT+phobes sont trop souvent minimisés par les jeunes qui ne réalisent pas la portée de certains actes et méconnaissent les sanctions dont sont passibles les auteurs.

Il est essentiel, pour mieux lutter contre tous les agissements LGBT+phobes – y compris les plus quotidiens – de mettre en œuvre un dispositif global, engageant l'ensemble de la communauté éducative, afin d'**abaisser le seuil de tolérance à l'homophobie et à la transphobie**, de lever certains freins (malaise des personnels, peur de stigmatiser les élèves, banalisation, peur des représailles) et d'**unifier le discours et les réponses apportées au sein de l'établissement**.

Les **mesures contre le harcèlement et le cyberharcèlement du programme pHARe** (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école) s'appliquent particulièrement à ce type de situations.

Pour aller plus loin et comprendre le vécu d'un jeune LGBT+ au collège ou au lycée, **les vidéos de témoignages** de quatre jeunes LGBT+ qui racontent leur expérience scolaire et de lycéens et lycéennes qui s'engagent contre les LGBT+phobies peuvent être mobilisées. Leurs récits mettent notamment l'accent sur ce qui permet de prévenir les manifestations d'homophobie, de transphobie et de biphobie et d'améliorer le climat scolaire pour tous et toutes :

- [L'homophobie, ça suffit ! Estelle nous parle de son expérience d'élève LGBT ;](#)
- [L'homophobie, ça suffit ! Johann nous parle de son expérience d'élève LGBT ;](#)
- [L'homophobie, ça suffit ! Sohan nous parle de son expérience d'élève LGBT ;](#)
- [L'homophobie, ça suffit ! Louis nous parle de son expérience d'élève LGBT ;](#)
- [Baptiste, Lilou et Icham témoignent de leur engagement contre les LGBTphobies.](#)

Accompagner la victime

- **Recueillir la parole** : un entretien avec la victime doit permettre de recueillir la parole de l'adolescent ou de l'adolescente afin de comprendre, pour agir au mieux. Le [Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées](#) recense des conseils et bonnes pratiques pour accueillir la victime, préparer l'entretien, poser le cadre et encourager la parole, pratiquer une écoute active et bienveillante, conclure l'entretien.

Points d'attention :

- Le fait pour un élève LGBT+ de ne pas souhaiter évoquer son orientation sexuelle ou son identité de genre et l'impossibilité pour certains jeunes de s'appuyer sur leur environnement familial peuvent constituer un frein supplémentaire dans la résolution des situations de harcèlement homophobe ou transphobe ;

- Le respect du principe de confidentialité est capital, rendre public l'homosexualité, la bisexualité la transidentité d'une personne sans son consentement est une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi en France (« outing »). Dans certains cas, une divulgation non souhaitée de la transidentité du jeune peut l'exposer à un sérieux risque de rejet ou de violence.
- **Orienter l'élève vers des services d'aide** : selon la situation, l'élève peut ressentir le besoin de parler avec des écoutants formés sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

SIS-Association

Ligne d'écoute : **0 810 20 30 40** (tous les jours de 8 h à 23 h)

Par mail et par chat : ecoute.contrelhomophobie.org

Prendre en charge l'auteur d'un agissement LGBT+phobe : élaborer une réponse éducative proportionnée

Les agissements homophobes et transphobes doivent se voir apporter des réponses adaptées, à la fois plus systématiquement et plus fermement. Ces réponses, suffisamment graduées, doivent comporter une **dimension éducative** et être l'occasion de :

- Rappeler la loi et le règlement intérieur de l'établissement, notamment les règles relatives au respect d'autrui ([circulaire](#) n° 2011-112 sur le règlement intérieur dans les EPLE) ;
- Sensibiliser l'élève aux stéréotypes et à leur impact sur le vivre ensemble ;
- Favoriser une prise de conscience des discriminations, des violences et de leurs conséquences.

Cette politique de lutte contre les LGBT+phobies participe à l'amélioration du climat scolaire. Elle s'inscrit dans une démarche globale : **établir des règles claires appliquées constamment et avec justice** et créer une atmosphère de respect et d'attention pour toute la communauté : élèves, parents, professeurs et équipe éducative.

Pour être efficace, la réponse apportée par l'établissement devra être adaptée au mieux à la faute commise. Il sera nécessaire pour cela d'**associer l'élève** à l'élaboration de la punition ou de la sanction et de veiller à conserver un **lien étroit avec la nature de l'agissement homophobe et/ou transphobe** sanctionné.

Exemple : la mise en œuvre d'une mesure de responsabilisation

Si l'agissement est suffisamment grave pour que soit engagée une procédure disciplinaire, la mise en œuvre d'une **mesure de responsabilisation**, prévue par le 3° du I de l'article R. 511-13, est à privilégier car elle permet de conserver une dimension éducative à la sanction.

La mesure de responsabilisation est inscrite depuis 2011 dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations, rappelées dans le règlement intérieur. Elle peut être prononcée par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline.

Elle consiste pour l'élève à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités culturelles, de solidarité, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives.

La mesure de responsabilisation peut être exécutée au sein de l'établissement ou d'une association, d'une collectivité territoriale, d'une administration de l'État.

Cette sanction éducative doit permettre de favoriser la responsabilisation de l'élève, en lui faisant prendre conscience de l'existence de règles et des conséquences de leur transgression ; en lui donnant la possibilité de témoigner d'une réflexion sur la portée de son acte et de participer à l'amélioration du climat scolaire. La sanction est accompagnée d'un geste vers le groupe ou l'élève victime.

Pour aller plus loin :

- Le [guide](#) « Comportements sexistes & violences sexuelles. Prévenir, repérer, agir » ;
- Le [vadémécum](#) « Les mesures de responsabilisation dans les établissements du second degré » ;
- Le site [Non au harcèlement](#) propose des outils d'accompagnement ainsi qu'une assistance téléphonique destinée aux élèves, aux professionnels de l'éducation et aux parents (3020).
- Le [guide](#) « Comprendre ou agir : l'homophobie »

IV. Glossaire - « LGBT+phobies » : de quoi parle-t-on ?

LGBT+ : l'acronyme LGBT désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Le + regroupe d'autres orientations sexuelles et identité de genre (personnes intersexes, queer, asexuelles par exemple).

Orientation sexuelle : attirance affective et/ou sexuelle envers des individus. Cette attirance peut se porter sur les personnes du sexe opposé (hétérosexualité), sur les personnes du même sexe (homosexualité), sur les personnes de l'un ou l'autre sexe (bisexualité), sur des personnes sans considération pour leur sexe ou leur genre (pansexualité). L'asexualité désigne, quant à elle, l'orientation sexuelle des personnes qui ne ressentent aucune attirance sexuelle.

Homosexualité : orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance émotionnelle, physique et/ou sexuelle pour des personnes du même genre.

Homophobie : attitude, sentiment, malaise ou aversion envers les personnes homosexuelles, identifiées comme telles, ou envers l'homosexualité en général. Cette attitude se traduit souvent par des réactions de rejet, d'exclusion et d'hostilité. Les victimes peuvent être les personnes homosexuelles, ou plus largement les personnes dont l'apparence ou le comportement déroge aux représentations traditionnelles de la féminité et de la masculinité.

Lesbophobie : attitudes ou manifestations de mépris, de rejet ou de haine visant spécifiquement les personnes lesbiennes ou identifiées comme telles. Le terme décrit une forme de stigmatisation sociale combinant homophobie et sexisme. Celle-ci s'exprime notamment par l'invisibilisation ou la négation des femmes lesbiennes.

Biphobie : violences et discriminations dont sont victimes les personnes bisexuelles ou identifiées comme telles.

Identité de genre : fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre vécue par chaque personne, au sentiment profond de se ressentir femme ou homme.

Personne transgenre : personne dont l'identité de genre ne correspond pas au genre qu'on lui a assigné à la naissance. La transition de genre désigne le processus de changement social, physique et administratif par lequel une personne adopte une présentation sociale en accord avec son identité de genre, avec un objectif de reconnaissance par la société et par la loi.

Transphobie : ensemble des préjugés et des attitudes ou manifestation de mépris, de rejet, de discrimination, ou de haine dont sont victimes les personnes trans ou identifiées comme telles.

Coming-out : moment choisi par une personne pour faire l'annonce volontaire de son homosexualité, de sa bisexualité ou de son identité trans. Par opposition, l'« outing » désigne le fait de le rendre public sans le consentement de la personne concernée : il s'agit alors d'une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi en France. Pour la personne « outée », l'acte est violent, il peut l'exposer et la fragiliser.

